



**ETUDE PREALABLE AGRICOLE**  
**Projet agrivoltaïque**  
**Commune de Saint-Jory-las-Bloux (24)**  
**Annexes**

**PREMIERE TRUFFIERE SOLAIRE AU MONDE : UN GRAND PROJET POUR LA TRUFFE DU PERIGORD !**



**Juin 2021**



Hydraulique urbaine  
Eau et Assainissement



Milieu naturel



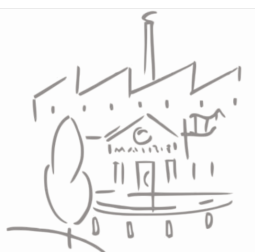
Agriculture  
Environnement



Hydraulique fluviale



Énergies renouvelables



Ingénierie environnementale

<b>ANNEXE 1. ARTICLE DE PRESSE.....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE EXPLOITANT .....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 3. LETTRE D'INTENTION DE COOPÉRATION TECHNIQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 4 : LETTRES DE SOUTIEN .....</b>	<b>19</b>

## ANNEXE 1. ARTICLE DE PRESSE

### Périgord vert : la source de Glane polluée

[A La Une Saint-Jory-Las-Bloux](#)



C'est à la résurgence de la source, sur la commune de Saint-Jory-Las-Bloux, que les concentrations en atrazine et en ammoniacque ont été décelées montre Jean-Jacques Amouroux. © Crédit photo : photo P.-M.R.

Par

pierre-manuel

réault

Publié le 27/01/2012

#### **S'ABONNER**

**Des taux anormalement élevés de ce pesticide interdit en 2003 ont été relevés en 2010 et dans une moindre mesure en 2011. Association et particuliers s'inquiètent.**

Un peu par hasard, en regardant le bilan 2010 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, un abonné de la Sogedo (1) du Syndicat de la Vallée de l'Isle a eu la désagréable surprise d'observer que de la déséthyl atrazine avait été décelée par l'Agence régionale de santé dans la résurgence de la source de Glane, située sur la commune de Saint-Jory-Las-Bloux, et alimentant les robinets de plus de 3 000 abonnés répartis sur onze communes (2). Un objet d'inquiétude puisque ce pesticide, longtemps utilisé comme désherbant du maïs, se trouvait en quantité supérieure à la norme (0,12 microgramme par litre contre 0,1).

Or, assure Jean-Jacques Amouroux, président de l'Association pour la protection de la source de Glane et des causses du Périgord, ce pesticide est toxique. « Cet herbicide a été employé jusqu'en 2003, date de son interdiction. Il est non seulement dangereux pour l'environnement, mais il peut entraîner une sensibilisation au contact avec la peau. Nocif, il peut provoquer des effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. C'est en outre une substance potentiellement cancérigène. »

Atrazine... et ammoniacque

Des études ont en outre montré que l'atrazine, ingérée par les futures mères, pouvait provoquer des retards de croissance et la réduction du poids chez leurs bébés.

Et comme si cela ne suffisait pas, l'association s'inquiète de la présence occasionnelle d'ammoniaque dans la source de Glane. À tel point qu'en mai 2010, pendant six jours, la station de pompage a dû être stoppée. Pour alimenter les abonnés et éviter les troubles digestifs, la Sogedo avait dû basculer le pompage sur une prise puisant son eau dans l'Isle. « À Négrondes, un particulier s'est rebellé et, à la vue de ces résultats, a refusé de payer son eau. »

#### Vieux stocks

À mi-voix, l'association pointe du doigt les producteurs de maïs et de porcs des communes avoisinantes. « Il y a ici une concentration de porcheries supérieure à ce qu'on rencontre en Bretagne », note Jean-Jacques Amouroux. Pour autant, la pollution à l'ammoniaque a sans doute été provoquée par une erreur de manipulation d'un agriculteur dans le périmètre de la source.

En mai 2010, une réunion a rassemblé les agriculteurs du secteur pour évoquer le problème. Malgré la bonne volonté affichée par les participants, les difficultés ne semblent pas totalement résolues. En 2011, l'antenne départementale de l'Agence régionale de santé a encore noté la présence d'atrazine dans la source de Glane. Sa proportion a cependant diminué pour se situer très légèrement en dessous de la norme.

« Avec 0,09 microgramme d'atrazine par litre, on est à la limite de la conformité, relativise Emmanuel Rolland, responsable des eaux de consommation à l'ARS. Ces teneurs ne sont donc pas dramatiques, mais l'idéal serait que le syndicat traite l'eau par filtration au charbon. »

Néanmoins, l'Association pour la protection de la source de Glane, s'interroge sur la présence persistante d'atrazine dans l'eau. « Comment se fait-il que l'on en trouve encore des quantités significatives huit ans après l'interdiction de son utilisation », s'interroge son président ? Raymond Mathieu répond que ce produit chimique a une durée de vie relativement longue. Mais selon l'Association de protection de la source de Glane, des agriculteurs peu consciencieux auraient aussi pu être tentés d'exploiter de vieux stocks ou même d'en acheter à l'étranger, l'atrazine restant encore utilisé dans de très nombreux pays, y compris en Europe.

(1) Société de gérance de distribution d'eau du Sud-Ouest. (2) Saint-Jory-Las-Bloux, Coulaures, Savignac-les-Églises, Saint-Vincent-sur-l'Isle, Sarliac-sur-l'Isle, Négrondes, Sorges, Ligueux, Corgnac, Mayac et Vaunac.

## **ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE EXPLOITANT**

---

### **IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION**

- 1. Société (ex. : SCEA DE LA PLAINE) :**
  
- 2. Nom, Prénom :**
  
- 3. Adresse du siège de l'Exploitation :**
  
- 4. Adresse de la maison d'habitation si différente :**
  
- 5. Téléphone (fixe, portable)**
  
- 6. Mail**
  
- 7. Pour quelles raisons avez-vous donné votre accord pour ce projet de parc photovoltaïque ?**



**14. Est-ce que vous avez une ou des activités complémentaires :**

- Gîtes
- Equitation
- Chambre D'hôte
- Vente A La Ferme (A Préciser % De La Production) : \_\_\_\_\_
- Autres (A Préciser) : \_\_\_\_\_
- Aucune

**ASSOLEMENT**

**15. SAU totale de l'exploitation :**

**16. SAU en fermage :**

**17. SAU des parcelles concernées :**

**18. Parcelle en propriété ou en fermage ? (*à identifier sur le plan*)**

**19. Usages passé et actuel (et bénéfice retiré de la production) ?**

**20. Assolement (total exploitation) :**

Campagne 2018/2019

Culture	Superficie totale (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt prévisionnel

**Précisions :**

**21. Rotations ?**

**22. Par rapport à l’assolement, y a-t-il eu des évolutions récentes sur votre exploitation (diminution ou augmentation d’une(es) surface(s) de culture...) ?**

- Non
- Oui :

**23. Si prairie dans assolement, quelle a été l’évolution de vos surfaces en prairies ces dernières années ?**

- Maintien
- Augmentation, raison :
- Baisse – retournement, pour quelles raisons :

**24. Assolement (parcelles concernées) :**

Campagne	Culture	Superficie concernée (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt	Particularités (AB, MAEC, PE...)
2020/2021					
2019/2020					
2018/2019					
2016/2017					

**25. Actuellement, les parcelles concernées possèdent-elles des particularités ? (à localiser sur le plan)**



- Parcelles Drainées
- Réseau D'irrigation
- Puits - Forage
- Aoc
- Autre : \_\_\_\_\_

**26. Les parcelles concernées sont-elles intégrées à un plan d'épandage ?**

- Non
- Oui : Nombre d'ha : \_\_\_\_\_

**27. Type de sol sur les parcelles concernées ? (à localiser sur le plan)**

**28. Réalisez-vous des analyses de sol sur les parcelles concernées ? (à localiser sur le plan)**

- Non
- Oui (résultats d'analyses et localisation prélèvements)

**29. Travail du sol (préciser si pas la même gestion selon les cultures)**

- Labour
- Techniques Culturelles Simplifiées (TCS)
- Semis-direct

**30. Accessibilité aux parcelles (chemin d'accès, ...) ? (à localiser sur le plan)**

**31. Usage futur envisagé des parcelles concernées (si le projet ne se faisait pas) ?**

## CHEPTEL – SI ELEVAGE

**32. Adresse des bâtiments d'élevage si différente du siège d'exploitation (à localiser sur le plan) :**

**33. Effectifs animaux**



## - PROFIL D'EXPLOITATION-

**37. Quelles ont été les principales évolutions sur l'exploitation depuis 10 ans (reprise de terre, création, arrêt atelier d'élevage, ...) :**

**38. Avez- vous des projets (matériel, bâtiment, cultures, élevage...) à court ou moyen terme sur votre exploitation ?**

**39. De quoi dépendent-ils ? Qu'est-ce qui pourrait les influencer (décisions internes, contexte économique, filières, PAC,...) ?**

**40. Quelles perspectives d'évolutions des assolements ?**

**41. De quoi dépendent-elles ? Qu'est-ce qui pourrait les influencer (décisions internes, contexte économique, filières, PAC,...)**

**42. Quels ont été les principales contraintes ou freins ou développements de votre exploitation ? (réglementation, affaiblissement des filières, évolution des systèmes d'aides...)**

**43. Plus généralement, comment situez-vous la santé économique de l'exploitation (question ouverte) ?**

- Plutôt performante
- Situation intermédiaire
- Situation difficile
- Situation critique

**Pourquoi ?**

**44. Quels sont vos fournisseurs (engrais, phytosanitaires, semences...) ? (En lien avec les parcelles concernées)**

Produits	Organisme	Code postal	Commune	Volume	Coût

45. Quels sont les organismes qui achètent vos productions (céréales, animaux, lait, fruits...) ? (En lien avec les parcelles concernées)

Produits	Organisme	Code postal	Commune	Volume	Coût

46. Le projet aurait-il une incidence sur votre exploitation et vos revenus ?

- OUI  
 NON

Description plus précise :

Si vous avez d'autres observations à apporter dans le cadre du projet :

**Informations et documents (si possibles, qui resteront strictement confidentiels)**

- Ilots identifiés sur le fond cartographique
- Accès aux parcelles concernées
- Bâtiments localisés
- Bilan financier et compte de résultats des 3 dernières années
- Déclaration PAC des 5 dernières années
- Localisation des parcelles drainées

## ANNEXE 3. LETTRE D'INTENTION DE COOPÉRATION TECHNIQUE

---



### LETTRE D'INTENTION

**Objet :** Lettre d'intention relative à la coopération technique entre la société Saint Jory Energies, filiale à 100% de la société BayWa r.e., la SARL des Maines gérée par Monsieur Maridat et la société Agri-Truffe au sujet du projet agrivoltaïque mêlant des expérimentations entre la production de truffes et la production d'énergie propre.

#### I. PREAMBULE

La société Saint Jory Energies SAS, la SARL des Maines et la société Agri-Truffe se sont rapprochées dans le cadre d'échanges techniques au sujet du développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Saint Jory Las Bloux.

Le projet Saint Jory Energies est porté par la société BayWa r.e. France sur une parcelle agricole de 100 hectares étant exploitée et appartenant à Monsieur Maridat. Les parcelles sont situées sur le périmètre rapproché de la source de Glane qui est un captage grenelle qui présente des enjeux de pollution aux produits phytosanitaires. Il est nécessaire que les cultures aujourd'hui en maïs/blé sur la zone évoluent pour se diriger vers des cultures moins consommatrices en intrants et en produits phytosanitaires.

Dans ce cadre une diversification de la production agricole est envisagée vers une culture de truffe associée à une culture de luzerne en synergie avec une production d'énergie verte. Le terroir est un excellent terroir à truffes ce qui a été démontré par son histoire et par les truffières encore en production à proximité immédiate du site.

La société Agri-Truffe a donc été intéressée à collaborer à ce projet innovant de grande ampleur permettant de participer au développement de la filière truffe dans le Périgord.

La réflexion a donc été menée entre les sociétés Saint Jory Energies, Agri-Truffe et l'exploitant agricole afin de déterminer quel était le besoin des truffiers afin d'adapter l'installation de production d'énergie pour qu'elle puisse soutenir cette production agricole.

#### II. LE PROJET

La truffe et la luzerne sont deux productions qui n'ont besoin que de peu d'eau et d'aucun produit phytosanitaire pour entrer en production.

Depuis quelques années, avec les aléas météorologiques et le réchauffement climatique, les truffières sont de plus en plus sujettes au risque climatique avec des arbres en grande sécheresse l'été, les menant parfois jusqu'à la mort.

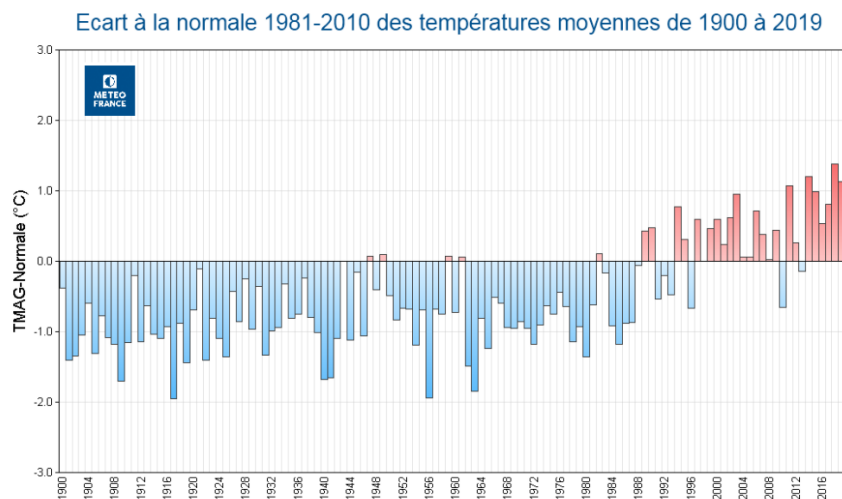


Figure 1 : évolution des températures en France (source : météo France)

Or pour la production de truffe, il est capital de maintenir l'humidité dans le sol. Pour répondre à cet enjeu de limiter la perte d'humidité au niveau du sol et donc le stress hydrique de l'arbre, les exploitants mettent en place des bâches spécifiques afin de protéger les cultures comme présenté dans la photo ci-dessous.



Figure 2 : photo de voile d'ombrage pour truffière (<https://www.padano.fr/product/filet-pour-daures-applications/>)

**L'objectif numéro 1** de l'installation sera donc de reproduire cet ombrage au niveau du brûlé avec l'installation de panneaux solaires.

Par ailleurs il est observé sur d'autres parcs solaires BayWa que la mise en place de panneaux solaires permet de créer un microclimat qui semble assurer une protection des cultures par rapport au gel nocturne des plantations. La truffe noire peut être très sensible au gel pendant sa période de récolte.

**L'objectif numéro 2 sera donc de limiter le risque de gel pour les plantations à proximité des panneaux solaires** et monitorer cela via la mise en place de stations météorologiques.

Par ailleurs le mélanosporum est un champignon qui a besoin d'une alternance d'ombre et de lumière sur la journée, la structure de panneaux fixes permettra au brûlé de rester une partie de la journée au

soleil et le reste à l'ombre afin de créer cette hétérogénéité favorable au développement des truffes. **L'objectif numéro 3 est donc de créer une alternance de luminosité sur le brûlé afin de stimuler le développement du champignon.**

Enfin une taille bonzaï sera privilégiée pour l'entretien de la truffière, cela afin de limiter l'ombre portée sur les panneaux mais surtout pour maintenir la vigueur de l'arbre. Les arbres truffiers se taillent au moins à hauteur d'homme puisque le biotope naturel de mélanosporum est une forêt jeune ou la lumière peut pénétrer jusqu'au pied de l'arbre. Si l'arbre devient mature alors il ne produit plus de truffe, Le but est donc de les maintenir à un état « adolescent ». L'idée est aussi de faciliter la taille de l'arbre et de la mécaniser ce qui n'est pas possible si l'arbre dépasse 1,8 mètre. L'objectif pour ce projet est de maintenir l'arbre à maximum 1,4 mètre et de le laisser plutôt se développer sur les côtés afin d'optimiser la production de truffes. Cette taille bonzaï est déjà pratiquée dans plusieurs truffières et donnent des résultats de production probants.

**L'objectif 4 est de pratiquer une taille bonzaï afin de faciliter la mécanisation et optimiser la production.**

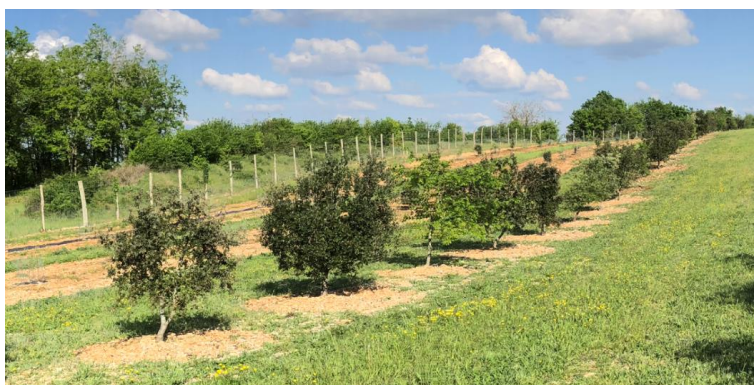


Figure 3 : exemple de chênes truffiers cultivés en bonzaï (photos d'une truffière à proximité du site)

Après discussion avec la société Agri-Truffe et l'exploitant agricole la disposition présentée dans le schéma ci-dessous des rangées a été retenue afin de pouvoir mécaniser entre les rangées. De plus la position des panneaux et des chênes a été élaborée afin que les panneaux captent une partie des eaux de ruissèlement et permettent une irrigation naturelle des chênes à proximité et pas sur le brûlé. **L'objectif 5 de cette disposition est de prioriser le positionnement du chêne truffier pour le passage d'engin et l'irrigation et ensuite pouvoir mettre en place les panneaux solaires.**

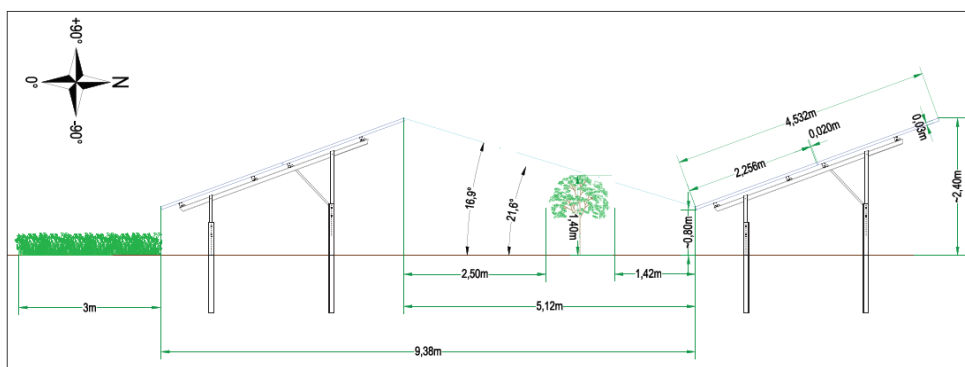


Figure 4 : schéma de disposition des chênes truffiers par rapport aux panneaux solaires

Le site représente 100 hectares, sur une grande partie les chênes truffiers seront positionnés comme présenté sur le schéma ci-dessous. La plantation des 6000 chênes truffiers sera répartie sur 3 à 4 ans afin de limiter le risque aléa climatique. Une diversité d'essences sera implantée afin de maximiser la

biodiversité locale avec une majorité de chêne vert, connu pour sa rusticité et son adaptation au changement climatique notamment pour sa résistance au stress hydrique, mais aussi du chêne blanc et un peu de charme. Uniquement la truffe mélanosporum, déjà cultivée sur place, sera cultivée dans la partie du site entre les rangées de panneaux solaire.



Figure 5 : Un panier truffes mélanosporum

Enfin une partie du site représentant 1 hectare de surface sera dédiée à une truffière sous ombrière solaire notamment destinée à la truffe d'été. La truffe d'été a l'habitude de se développer sous canopée. L'installation sous ombrière avec des panneaux spécifiques laissant passer plus de lumière que des panneaux classiques permettra de recréer cette canopée de manière artificielle. **Ainsi l'ombrière permettra de gagner 5 ans sur une plantation classique où il aurait fallu attendre le développement de la canopée avant d'envisager une production de truffe.** Des essences de chênes verts et blancs seront utilisés mais aussi du noisetier pour cette production. **L'objectif est d'arriver à cultiver la truffe d'été en milieu contrôlé et homogène à l'abri des fortes intempéries.** La truffe d'été est aujourd'hui très peu domestiquée, pourtant elle est adaptée au terroir et permet à l'exploitant d'étaler sa période de production. La truffe étant un fruit qui se mange frais et rapidement, la commercialisation doit être rapide après la récolte. Cet élément est déterminant puisqu'il faut de la maturité et de la fraîcheur pour avoir une truffe de bonne qualité ce qui défavorise les truffes venues de Chine ou de pays lointains. Pour la mélanosporum, la récolte est de décembre à février alors que pour la truffe d'été, elle est récoltée en période touristique sur juin et juillet. La culture de cette truffe permettrait de mettre en valeur cette production via l'animation touristique locale.

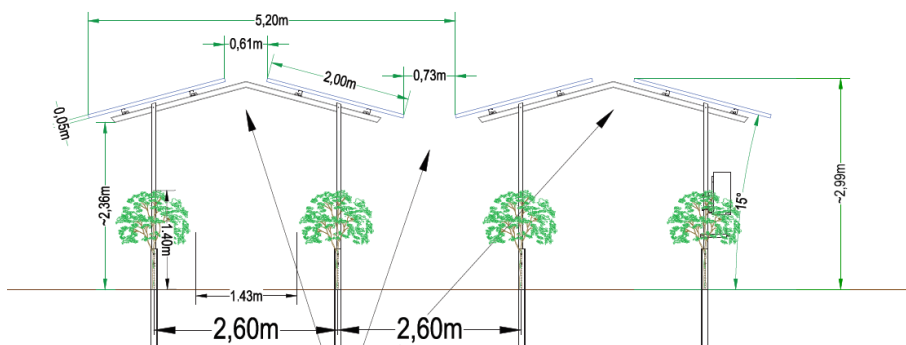


Figure 6: schéma de la disposition des chênes truffiers sous ombrière solaire



### III. LES EXPERIMENTATIONS MENEES

#### a. Partie implantation de la truffière entre les rangées de panneaux solaires

La trufficulture est une culture complexe et avec encore beaucoup de mystère. L'objectif est de se servir de cette exploitation agricole pour diffuser le retour d'expérience sur les différentes expérimentations mises en place.

Il est prévu l'installation de plusieurs stations météorologiques sur le site et avec une zone témoin servant à récupérer les informations sur le microclimat généré par l'installation, mais aussi les données de pratiques culturales associés, les essences et le génotype de champignon ainsi que la production. Le but est **que le site puisse disposer de ces stations météorologiques pour que la société Agri-Truffe en lien avec l'INRA de Nancy puisse exploiter ces données pour améliorer la compréhension du développement du champignon selon différentes conditions.**



Figure 7 : sonde WETRUF qui sera utilisée pour suivre l'humidité dans le sol (<https://wetruf.com/nos-produits>)

Les expérimentations sur le mélanosporum qui seront menées sur cette partie concernent **le test de différents génotypes de truffe pour la mycorhization des arbres**. En effet l'objectif étant d'améliorer la productivité des plans, il s'agit d'identifier à proximité des souches productives et endémiques qui pourront coloniser les racines afin de se reproduire rapidement et en quantité. Des prélèvements de mycélium auront lieu dans des truffières à proximité afin de tester différentes souches pour sélectionner les meilleures pour améliorer la production. Des tests seront réalisés pour mycorhizer avec soit un seul génotype de souche ou une diversité de génotypes et observer les résultats en termes de production mais aussi de colonisation du site par les génotypes.

#### b. Partie sous ombrière solaire

Dans cet espace de plus d'un hectare, des tests auront lieu sur deux à trois lots d'arbres afin de réaliser **des essais sur les pratiques culturales.**

Un lot d'arbres sera cultivé avec incorporation du BRF (Bois Raméal Fragmenté) lors de la plantation sur 20 cm ce qui permettra un apport important en matière organique et limitera beaucoup la mécanisation par la suite. Un lot d'arbres sera cultivé sans BRF avec un travail sur sol classique via griffes. A ce jour il n'y a pas eu d'essai mené avec assez de rigueur scientifique pour valider l'intérêt ou non de la pratique culturale avec du BRF.

La partie ombrière sera également équipée de stations météorologiques afin de mesurer le microclimat à l'intérieur. Le grand enjeu de cette disposition sous ombrière consiste à **tester la domestication de la truffe d'été** encore peu réalisée à ce jour en France bien que présente depuis de nombreuses années dans le Périgord à l'état sauvage.

### IV. VALORISATION DU RETOUR D'EXPERIENCE

Via la collaboration de Sain Jory Energies, l'exploitant agricole Monsieur Maridat et la société Agri-Truffe, l'objectif premier est de créer une truffière pilote innovante et ouverte à tous les autres professionnels souhaitant bénéficier du retour d'expérience et proposer de participer à certains essais.

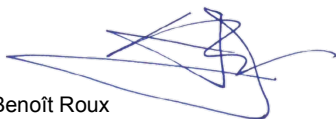
La volonté est de collaborer avec Agri-Truffe et l'INRA afin d'améliorer la professionnalisation de la trufficulture et améliorer les pratiques collectives afin de dynamiser la filière Française au regard du développement actuel des filières truffes dans les autres pays (Espagne, Italie...).

La société Agri-Truffe souhaite utiliser cette truffière pilote pour former les différents publics à la culture de la truffe. L'objectif est de proposer une formation sur site aux écoles d'agriculture et aux personnes souhaitant se lancer ou se perfectionner dans cette production.

## V. CONCLUSION

La société Agri-Truffe, la SARL des Maines et la société Saint Jory Energies souhaitent signifier leur volonté de collaborer au projet agrivoltaïque détaillé ci-dessus. Dans un second temps un protocole de coopération technique et scientifique sera signé entre les partenaires afin de détailler les étapes du projet et les rôles et missions de chacun. Une candidature à l'appel à projet agrivoltaïque organisé par la Région Nouvelle Aquitaine sera également déposée au cours de l'été 2021 concernant les expérimentations liées au projet.

A Bordeaux, le 31 mai 2021,



Benoît Roux  
Directeur Général de Saint Jory Energies SAS



Damien Bertureau  
Gérant d'Agri-Truffe



Manon Duprat  
Responsable Régionale Solaire Sud-Ouest



Jean François Maridat  
SARL des Maines

## ANNEXE 4 : LETTRES DE SOUTIEN



Xavier Montet  
La Dénarie, 24420, Coulaures  
[x.montet@dordogne.fr](mailto:x.montet@dordogne.fr)  
0624778138

Jean-François Maridat  
Le Maine, 24460, Negrondes

**Objet : Appui au projet agrivoltaïque de Saint-Jory Lasbloux**

Monsieur Maridat,

Je souhaite, à travers cette lettre, apporter le soutien du groupement des trufficulteurs de Saint-Pantaly-d'Excideuil au projet agrivoltaïque de Saint-Jory-las-Bloux à l'origine duquel vous vous trouvez. Ce projet nous semble, à nous trufficulteurs, vertueux, et ce à bien des égards.

Il apparaît en premier lieu comme une démarche propice au développement et à la promotion de la production trufficole. Il pourrait, à ce titre, augmenter significativement le volume de truffes produit, ce qui devrait avoir pour conséquence d'assurer des retombées économiques à notre territoire. D'autre part, il nous semble pouvoir constituer un modèle innovant pouvant inciter d'autres acteurs à l'intégration de la truffe dans de nouveaux projets combinant la production agricole et la production énergétique. Il participe en tout cas activement à mettre en avant la truffe à l'échelle départementale.

La démarche écologique dans laquelle il s'inscrit nous semble par ailleurs en adéquation avec les modes de production dont nous faisons la promotion au sein du groupement. À ce titre, il nous semble judicieux de faire évoluer les pratiques agricoles sur un espace qui mérite d'être protégé. Nous pensons particulièrement à la source de Glane qui alimente en eau pas moins de onze communes et qu'il importe de préserver. Par ailleurs la culture de la luzerne apparaît *a priori* comme une pratique intéressante pour garantir au sol un apport en azote sans utilisation excessive d'intrants et, ainsi, créer un projet s'inscrivant dans la logique d'une agriculture durable.

Nous considérons en outre la nature innovante du projet et souhaitons notamment, afin de progresser dans la maîtrise des techniques en matière de culture trufficole, prendre connaissance de l'impact de l'ombragement, que garantissent les panneaux photovoltaïques aux arbres, sur les techniques d'entretien et de production des truffières, à l'instar de l'arrosage qui pourrait être réduit de manière significative. La possibilité d'héberger des panneaux photovoltaïques sur des terrains propices à la trufficulture dans une logique de complémentarité nous séduit en outre car cette idée constitue un modèle intelligent et innovant d'occupation de la surface agricole utilisée (SAU). Elle garantit, qui plus est, le développement des énergies renouvelables pour assurer à notre territoire une alimentation en énergie allant vers plus d'autonomie.

Pour toutes ces raisons, il semble important au groupement des trufficulteurs de Saint-Pantaly-d'Excideuil et à ses 350 adhérents que je représente, d'apporter son soutien à ce projet agrivoltaïque qui met la truffe au centre de son fonctionnement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Xavier Montet, Président du groupement des trufficulteurs de Saint-Pantaly-d'Excideuil



## Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5, rue Henri Jacquement  
Marsac sur l'Isle - BP 232  
24052 PERIGUEUX CTC CEDEX 9  
Tél : 05 53 35 85 00

E-mail : [contact@chasseurs24.com](mailto:contact@chasseurs24.com) - Site Internet : [www.chasseurs24.com](http://www.chasseurs24.com)  
N° SIRET 781 690 433 000 29 - APE 8412 Z

BayWa r.e. France  
Mme Manon DUPRAT  
89 rue de Nuyens  
33100 BORDEAUX

Marsac, le 11 mai 2021

N/REF : VJ/LD/MA n° 2335

**Objet : courrier de soutien au projet agri voltaïque développé sur la commune de Saint Jory Las Bloux**

Madame,

Après l'étude du projet que vous développez sur les parcelles cultivées de manière conventionnelle dans le périmètre rapproché de la source de Glane sur la commune de Saint Jory Las Bloux, notre Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne émet un avis favorable sur celui-ci. En effet, les zones forestières ont été évitées et le maintien de l'activité agricole sur site (truffe et luzerne) associée à une production d'énergie verte, permettra également de limiter la pollution de la source.

Espérant que notre soutien sera prît en considération, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Michel AMBLARD



Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Siège Social